

## LE LOUP



Il y a 150 ans environ on criait encore «au loup !» dans la campagne gacilienne. Concernant la chasse aux loups, Pierre Hervo avait retrouvé cinq certificats officiels signés entre 1845 et 1854 par le maire de l'époque Mathurin Robert. Pierre Hervo faisait aussi la remarque suivante : «Comme vous le voyez la bête a été présente dans nos campagnes jusqu'à une date récente et les histoires que me racontait ma grand-mère Jeanne Praud (née en 1854) n'étaient pas des inventions !

Voici les retranscriptions de ces documents :

- 1845- «Nous maire de La Gacilly certifions que ce jour 14 novembre 1845 Monsieur de Nare a tué dans la forêt de La Gacilly, Domaine privé du Roi, en cette commune, un loup mâle, sous poil gris et d'âge d'environ 4 ans, animal que nous avons reconnu tel par le fait d'avoir été présenté et soumis de suite à notre propre examen et auquel nous avons coupé les deux oreilles gauches et la patte antérieure droite que nous avons fait enfouir en terre en notre présence.

Fait en double expédition en mairie à La Gacilly le 14 septembre 1845.

Le maire Robert »

- 1846 «Nous maire de La Gacilly arrondissement de Vannes département du Morbihan certifions que ce jour 25 septembre 1846 M. le Vicomte de Foucher Auguste, demeurant au château de La Forêt Neuve, commune de Glénac et monsieur de Tournemine Jean-Marie, demeurant à La Touche-Peschart commune de Carentoir, ont tué dans la forêt de La Gacilly dépendant du Domaine privé du Roi en notre commune, trois louveteaux dont deux mâles et une femelle, tous sous poil roux et de l'âge d'environ neuf mois, animaux que nous avons reconnus tels pour avoir été présentés et soumis de suite à notre propre examen et à chacun desquels nous avons fait couper les deux oreilles et la patte droite antérieure qui ont été immédiatement enfouies en notre présence.

Fait en double expédition en mairie à La Gacilly le 23 septembre 1846.»

- 1849 «Le 2 septembre 1849 M. de Foucher a présenté une louve non pleine sous poil gris et de l'âge d'environ un an.»

- 1853 «le 30 avril 1853 trois louveteaux de quinze jours présentés par M. Dergas Florentin (deux femelles et un mâle).»

- 1854 Nous, maire de La Gacilly, arrondissement de Vannes département du Morbihan, certifions que ce jour 28 janvier 1854 M. le Vicomte de Foucher Auguste, demeurant au château de La Forêt Neuve, commune de Glénac, a tué dans la forêt de Mabio en notre commune, un loup mâle sous poil roux et de l'âge de deux ans au moins (six), animal que nous avons reconnu tel pour avoir été présenté et soumis de suite à notre propre examen et auquel nous avons fait couper les deux oreilles et la patte droite antérieure qui ont été immédiatement enfouies en notre présence.

Fait en double expédition en mairie à La Gacilly le 28 janvier 1854.



La loi du 3 août 1882 établit un système de primes payées par l'État, les constatations sont faites par les soins des municipalités. La population de loups va alors décroître ainsi le nombre des loups tués en 14 ans passera 1376 à 171. Le chasseur doit faire constater par l'agent municipal de sa commune le décès de la bête par la présentation du cadavre.

- La légende de Saint-Jugon nous dit que les loups avaient dévoré sa vache
- La présence du loup en haute et basse Bretagne est attestée par la toponymie Creach-Bleiz, Pont-ar-Bleiz, Ty-Bleiz (*Maison-Loup*).

De nombreux sites sur internet en parle de façon plus large:  
<http://societe-d-emulation-de-l-ain.over-blog.com/article-2088072.html>  
[http://www.notrepresquile.com/articles/pg/article.php?ID\\_hist=985](http://www.notrepresquile.com/articles/pg/article.php?ID_hist=985)  
[http://www.persee.fr/doc/abpo\\_0003-391X\\_1963\\_num\\_70\\_3\\_2191](http://www.persee.fr/doc/abpo_0003-391X_1963_num_70_3_2191)

F. 28

**LÈS LOUPS à LA GACILLY au XIXème siècle**

*Neurologie pour défaut de mention d'âge et d'ampulation de l'oreille et de la patte.*

**DÉPARTEMENT**  
**du Morbihan.**

**ARRONDISSEMENT**  
*de Vannes.*

**CANTON ET COMMUNE**  
**De La Gacilly.**

*Maire de La Gacilly.*

- 0 -

*Nous Maire de*  
**Nous Maire de La Gacilly** certifions que, ce jour 14<sup>ème</sup> 1845,  
 Monsieur De Mare a tué dans la forêt de La Gacilly dépendante du  
 Domaine privé du Roi, en cette Commune, un Loup mâle, sous poil  
 gris, animal que nous avons reconnu tel par le fait d'avoir été présenté  
 et soumis de suite à notre propre examen et auquel nous avons coupé  
 les deux oreilles et la patte antérieure dextre  
 fait en double expédition. En l'airie à La Gacilly le 14<sup>ème</sup> 1845.

*Vous avons fait en  
 suite  
 la foote en votre  
 notre présence*

*Le Maire,*  
*Robert*

1854:

*Nous Maire de La Gacilly, arrondissement de Vannes, Département  
 du Morbihan, certifions que ce jour 28 Janvier 1854, M<sup>re</sup> Le vicomte de  
 Fouches, anobis seigneur au Chateau de la forêt-neuve, Commune de Glénac  
 a tué dans la forêt de Mabio, en notre Commune, un loup mâle sous poil  
 Noir et de l'âge de 2 à 3 ans au moins, animal que nous avons reconnu  
 tel pour avoir été présenté et soumis de suite à notre propre examen et  
 auquel nous avons fait couper les deux oreilles et la patte droite antérieure  
 qui ont été immédiatement enfouis en notre présence.*

*29<sup>ème</sup> 1854.*  
*fait en double expédition. En l'airie à la Gacilly le 28 Janvier 1854.*

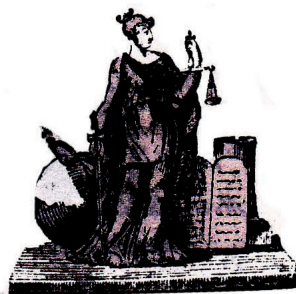


Neurologie pour défaut de mention l'âge et d'amputation  
des oreilles et de la patte.

DÉPARTEMENT  
du Morbihan.

ARRONDISSEMENT  
de Vannes.

CANTON ET COMMUNE  
de La Gacilly.



# Mairie de La Gacilly

Nous Maire de

Nous Maire de La Gacilly certifions que, ce jour 14<sup>ème</sup> 1845,  
Monsieur De Néré a tué dans la forêt de La Gacilly dépendant du  
Domaine privé du Roi, en cette Commune, un Loup mâle, sous poil  
gris, animal que nous avons reconnu tel par le fait d'avoir été présenté  
et soumis de suite à notre propre examen et auquel nous avons coupé  
les deux oreilles et la patte adroite adémissibles d'usage qui a  
fait en double expédition, en Mairie à La Gacilly le 14<sup>ème</sup> 1845.

Il nous avons fait  
enfermer  
la foote en notre  
présence

les oreilles et la patte droite adroite



Le Maire,

Robert

1854

Nous Maire de La Gacilly, arrondissement de Vannes, Département  
du Morbihan, certifions que ce jour 28<sup>ème</sup> Janvier 1854, M<sup>rs</sup> Le vicomte de  
Fouquet, auguste, résidant au château de la forêt-neuve, Commune de Glénac  
à tué dans la forêt de Mabie, en notre Commune, un Loup mâle, sous poil  
Noir et de l'âge de 2<sup>ème</sup> ans au moins, animal que nous avons reconnu  
tel pour avoir été présenté et soumis de suite à notre propre examen et  
auquel nous avons fait couper les deux oreilles et la patte droite adroite  
qui ont été immédiatement enfouies en notre présence.  
fait en double expédition, en Mairie à La Gacilly le 28 Janvier 1854.